

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 29 Janvier 2018

-=-=-=-

| | | | |
|---------------------------------|----|--------------------------|-----------------|
| Nombre de membres en exercice : | 11 | Date de la convocation : | 23 janvier 2018 |
| Nombre de membres présents : | 7 | Date de l'affichage : | 23 janvier 2018 |

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme BENÂTRE, Maire.

Etaient présents : Mme BENÂTRE Simone, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoint, M. LEMERCIER Jérôme, M. BEUCHER Clément, M. LOINSARD Loïc et Mme ROSSIGNOL Béatrice

Absents excusés : Mme MAUGAN Laëtitia et M. GARNIER Jérôme

Absents : M. RICHARD David et M. COUSIN Cyril

Secrétaire de séance : M. LOINSARD Loïc

Réhabilitation et extension de la salle des fêtes

➤ **Comptes rendus des réunions de chantier**

M. Christel GÉGU, 1^{er} Adjoint, présente l'avancée des travaux :

- les travaux de terrassement ont démarré, la terre est mise à disposition
- le parquet a été protégé par une bâche noire sur laquelle ont été posées des plaques
- pour les échantillons de carrelage, faïence et peinture, il est proposé des couleurs claires avec un rappel de rouge, le carrelage de la cuisine sera antidérapant
- la citerne de gaz a été enlevée (consigne) et le gaz restant repris par Butagaz
- une ventilation double flux sera installée dans le local ménage pour la grande salle, le bar, l'espace traiteur et la petite salle et une ventilation simple flux pour l'entrée et les sanitaires
- la scène sera surmontée d'un plafond fixé à la charpente
- les enrobés existants sur le côté ouest seront retravaillés

➤ **Acte spécial de sous-traitance**

L'entreprise PAUMARD / Lot 3 : couverture a confié les travaux d'étanchéité à l'entreprise SBEM – Société de Bardage Etanchéité Mayennaise de St-Berthevin pour un montant de 30 000 € HT.

➤ **Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire Rural 2017-2020 du Pays de Craon**
Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2017, approuvant le contrat de territoire régional 2017-2020,

Considérant que les projets de rénovation énergétique du patrimoine des communes, ainsi que les projets de production d'énergies renouvelables peuvent être soutenus à hauteur de 30% du montant HT du projet (avec une aide maximum de 30 000€),

Considérant le projet de réhabilitation de la salle des fêtes communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide Contrat Territoire-Région du Pays de CRAON, au titre de l'aide ayant trait aux projets de rénovation énergétique du patrimoine des communes et de production d'énergies renouvelables,
 APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

| Dépenses | Montant HT | Recettes / Co-financeurs | Montant HT |
|-----------------------|------------------|---|--|
| Travaux et honoraires | 530 000 € | <u>Apport public :</u> - Etat / DETR - Etat / Réserve parlementaire - Département / Ct de territoire - Région (sectoriel) - LEADER – GAL Sud Mayenne - Région / CTR - Aide : 30% de l'opération plafonnée à 30 000 € - Pays de Craon : Fonds de concours <u>Commune (44%)</u> | 137 659 € 5 000 € 13 002 € 50 790 € 55 000 € 30 000 € 2 412 € 236 137 € |
| TOTAL | 530 000 € | TOTAL | 530 000 € |

SOLLICITE une aide du Conseil Régional, à hauteur de 30 000 € dans le cadre du CTR 2017-2020, pour ce projet,
 CHARGE Mme le Maire ou les Adjointes de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Logement 8, B rue de l'Atlantique : remplacement de la chaudière à gaz

Le Conseil Municipal VALIDE le remplacement de la chaudière à gaz par la SARL DEP pour un montant de 2 907.82 € TTC.

Point sur les dossiers en cours

➤ Convention de mise à disposition de personnel

La convention de mise à disposition d'un adjoint administratif, entre les communes de Cuillé et St-Poix prend fin le 31 janvier 2018. Mme le Maire rappelle les missions de l'agent :

- mise à jour du site Internet,
- participation à l'élaboration du bulletin municipal
- aide au classement et à l'archivage

Le Conseil PROPOSE de renouveler la convention du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019.
 CONFIE à l'agent la mission supplémentaire de réaliser un diaporama sur l'évolution des travaux à la salle des fêtes.

AUTORISE Mme le Maire à signer la nouvelle convention avec la Commune de Cuillé.

➤ AMAC : Association Mouillotins Animation Cuillé : Festival 2018

M. Clément BEUCHER, référent du festival sur la Commune de St-Poix et membre du bureau, présente de façon succincte le compte rendu de réunion publique du 19 janvier 2018.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 25 janvier 2018 à la mairie, le service administratif a sollicité du Conseil Départemental de la Mayenne la délivrance d'un arrêté conjoint pour réglementer la circulation, la mise en place des déviations, le stationnement et le prêt de panneaux de signalisation lors du festival 2018. L'accès au site se fera par la rue du Maine, par le parking actuel, une zone « vigipirate » sera mise en place. Le camping sera plus éloigné du parking. La mairie devra établir un arrêté pour le stationnement sur la place Flandres Dunkerque, des barrières seront mises en place et accès sera proposé aux riverains de la rue de la Loge. Une autorisation de débit de boissons sera délivrée par la mairie. L'éclairage public sera maintenu

pendant les deux nuits du 8 au 9 et du 9 au 10 juin 2018.

Les services de la gendarmerie pourront être sollicités pour assurer la sécurité dans le bourg.

➤ Mutualisation de matériel : désherbeur mécanique

Le Conseil Municipal a émis un accord de principe à l'achat mutualisé d'un désherbeur mécanique tracté entre les Communes de Cuillé, Laubrières, Gastines et Saint-Poix pour un coût de 6 650 € HT (déflecteur latéral, compteur horaire et lame (griffe) arrière compris) . Le coût serait partagé entre les 4 communes au prorata de la population, étant précisé que chaque commune achète les équipements complémentaires comme la brosse (150 € HT).

➤ Demande OGEC : sécurisation de l'école

Mme le Maire, suite à sa rencontre avec Mme LEVACHER, présidente de l'O.G.E.C. St-Poix / Laubrières, porte à la connaissance des élus les demandes d'aménagement visant à sécuriser l'accès à l'école de St-Poix :

- la matérialisation de l'emplacement du car scolaire
- la création d'un passage pour piétons au niveau du terre-plein
- la pose d'une barrière en face du portail de l'entrée de l'école pour éviter la traversée de la voirie dès le portail franchi
- la pose de panneaux de signalisation pour le passage pour piétons

Consulté pour avis, M. Hervé VERDIER de la Direction Départementale des Territoires à Château-Gontier a confirmé la nécessité de sécuriser le site en réalisant ces différents aménagements. Il propose également de repeindre les têtes des ilots centraux du passage.

Préparation des budgets Primitifs 2018

M. Christel GÉGU présente une liste de projets et/ou d'aménagements qui pourraient être engagés en 2018 en fonction des disponibilités financières de la Commune :

- Salle des fêtes :
 - ♦ Rénover le parquet (vitrification)
 - ♦ Redéfinir les aménagements extérieurs (aménagements paysagers, parkings...)
 - ♦ Acquérir un rétroprojecteur
 - ♦ Conserver une partie des chaises et des tables pour la location
- Travaux liés à l'Ad'AP :
 - ♦ Réaliser les travaux de réhabilitation des sanitaires près de l'église
- Intervention dans les logements :
 - ♦ Prévoir les crédits nécessaires au remplacement de la dernière chaudière à gaz
 - ♦ Réaliser des travaux de peinture dans le logement situé 10, rue de l'Atlantique
 - ♦ Réhabiliter les façades des logements communaux
- Cimetière :
 - ♦ Procédure de reprise des concessions
Par courrier en date du 7 décembre 2017, le Père JULLIOT sollicite, au nom de la Paroisse Ste Famille sur Oudon de conserver le caveau des prêtres et s'engage à la remise en état de la tombe.
 - ♦ Consulter des entreprises pour effectuer les travaux suite à la procédure de reprise des concessions qui prend fin au mois de juillet
- Mairie :
 - * Aménagement du parvis :
 - ♦ Engager une réflexion globale d'aménagement pour mettre en valeur ce bâtiment
 - ♦ Arracher les arbres ?
 - ♦ Arracher les haies séparative et mitoyenne
 - ♦ Créer un espace ouvert
 - ♦ Enlever le gravier, remettre de la terre et semer de la pelouse
 - ♦ Déplacer la statue TATIN vers la bibliothèque

- ♦ Déplacer la signalétique et le mât des drapeaux
- ♦ Replanter une haie séparative ?
- ♦ Supprimer les pavés ?
- * Matériels divers :
 - ♦ Ordinateur portable
 - ♦ Rétroprojecteur

Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)

➤ Vérifications périodiques obligatoires :

Mme le Maire porte à la connaissance des élus, les entreprises retenues dans le cadre du groupement de commandes pour la vérification obligatoire des équipements :

- Lot 1 / Installations électriques : QUALICONSULT EXPLOITATION (Carquefou – 44)
- Lot 2 / Installations de gaz : QUALICONSULT EXPLOITATION (Carquefou – 44)
- Lot 3 / Extincteurs, systèmes de désenfumage : EUROFEU (Senonches – 28)
- Lot 8 / Aires de jeux et équipements sportifs : SPORTEST (Basse Goulaine – 44)

➤ Transfert de la compétence eau et assainissement

Mme le Maire reprend les grandes lignes de la réunion qui s'est tenue le 11 janvier 2018 :

- Création d'un nouveau service eau potable et assainissement collectif sur le territoire
- Création d'une régie Eau/Assainissement
- Désignation d'un délégué communal (délégué communautaire, commission environnement)
- Organigramme : le chef de ce nouveau service est M. Patrice LEGER
- Facture unique pour l'eau potable et l'assainissement pour chaque usager
- Gestion des DT/DICT liées aux réseaux (EU/EP et AEP)
- Coordonnées téléphoniques, courriels et site Internet

➤ Réunion Urbanisme et SIG : 31 janvier 2018

Cette réunion a pour objectif de présenter aux maires le Géoportail de l'urbanisme et le SIG (Système d'information géographique) sur l'état d'avancement des schémas d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.